

CONTRE
LES EXCLUSIONS /
POUR LA SOLIDARITÉ



Fédération
des acteurs de
la solidarité

NORMANDIE

Rapport
d'activité
2024

Fédération des acteurs de la solidarité Normandie
Immeuble Alpha - 9 rue Georges Braque
76000 ROUEN

www.federationsolidarite.org/normandie

Parution : juin 2025

Crédit photos : Pascal Bastien

Rapport moral 2024



Fabrice LEFEBVRE,
Président de la Fédération
des acteurs de la solidarité
Normandie

« Priver les gens de leurs droits fondamentaux revient à contester leur humanité même. » Nelson Mandela

L'année 2024, que nous venons de traverser, est, après la crise COVID, la crise économique la plus violente pour le public que nous accompagnons. Elle s'inscrit dans une continuité désarmante. Les stigmates de ces crises successives se cumulent et s'inscrivent dans le temps. Aux difficultés que ces crises imposent aux personnes les plus vulnérables de notre pays, les recherches d'échappatoires, de solutions, de bidouilles les amènent parfois dans des conduites à risques (addictions en tous genres, violences intrafamiliales, échecs scolaires, pertes d'emplois, surendettement...).

Oscar Wilde disait : « Recommander aux pauvres d'être économes est à la fois grotesque et insultant. Cela revient à conseiller à un homme qui meurt de faim de manger moins. »

Comment leur dire de payer le loyer, le chauffage, la nourriture quand, pour beaucoup, il leur faut faire des choix ? Les adhérents de notre Fédération ressemblent de plus en plus au dernier filet de sécurité d'une population en souffrance. C'est ici que le secteur associatif trouve toute son importance. C'est ici que les valeurs portées par chaque adhérent s'articulent avec la mission de service public.

Nelson Mandela disait aussi :

« Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité, c'est un acte de justice ».

L'année 2024 a été une nouvelle fois sujette à de profondes tensions sociales, économiques et politiques. La précarité progresse plus que jamais, le non-recours aux droits explose, des enfants dorment encore dans la rue... et pourtant, les moyens stagnent ou reculent, mettant en péril notre capacité à apporter des réponses adaptées aux besoins des publics, toujours plus fragiles.

En 2024, notre fédération a posé les constats suivants :

Une intensification des difficultés sociales, avec une précarité qui s'ancre durablement

Des associations à bout de souffle, confrontées à des injonctions contradictoires et des financements insuffisants. Pourtant en France, notre secteur joue un rôle.

Il n'aura échappé à personne que le secteur associatif traverse ces crises successives en devant, lui aussi, surmonter des difficultés multiples :

- Difficultés liées à l'attractivité des métiers du secteur social. Comment expliquer qu'il y a 20 ans un travailleur social gagnait 2 fois le SMIC, quand aujourd'hui il ne gagne plus que 1,3 fois le SMIC ? Pour certains métiers, les grilles de salaire de notre convention collective nécessitent d'avoir recours à une forme de prime pour ne pas être sous le SMIC. La question du sens se reflète également dans l'accompagnement des personnes concernées. Alors que les problématiques sont de plus en plus lourdes, les conditions de travail s'étiolent peu à peu au gré des financements et des politiques publiques et sociales en la matière.

- Difficultés liées à la gouvernance. Les conseils d'administration des associations doivent relever des défis de plus en plus lourds. Aujourd'hui, le modèle associatif est confronté à une attractivité de futurs membres, mais aussi au vieillissement des administrateurs présents. Il est confronté également à une technicité de plus en plus lourde. Pour autant, en France, l'action sociale est portée majoritairement par le secteur associatif. 100 000 associations d'action sociale et de santé jouent un rôle essentiel en faveur de la cohésion sociale et dans la lutte contre les exclusions. Elles mobilisent, à côté des professionnels, des citoyens bénévoles qui ont la volonté de participer à l'organisation des réponses aux besoins sociaux. Il est donc impérieux de garantir une visibilité sur plusieurs années. Si les CPOM avaient cette ambition, la négligence de la dernière lettre de cet acronyme ne rajoute qu'une inquiétude supplémentaire aux structures sociales. La fonction de direction est, elle aussi, mise à mal.

Selon Jean-René Loubat dans un article paru dans les cahiers de l'actif en janvier 2018 décrivait : « La fonction de directeur de structure sociale ou médico-sociale s'avère aujourd'hui l'une des plus exposées aux mouvements tectoniques de la transition en cours dans de tels secteurs. Elle se situe en effet à la confluence d'une foule d'exigences souvent contradictoires, d'une somme de tâches administratives et de responsabilités qui ne cesse de s'amplifier, d'intérêts d'acteurs parfois conflictuels, d'un manque de lisibilité à court terme de l'environnement, de marges de manœuvre qui paraissent se resserrer, d'une quasi-absence de leviers managériaux et pour finir d'une rémunération qui ne suit pas... Certes, ces secteurs ne sont pas les seuls concernés et l'on peut dire plus largement que ce sont toutes les fonctions d'autorité et de responsabilité qui sont re-questionnées, soulevant par là même une question sociétale et quasi civilisationnelle. Mais par-delà tout cela, se pose également la question plus culturelle d'un dépaysement au sein de secteurs qui ont évolué excessivement rapidement ces dernières années et qui ont modifié profondément la nature et le sens de cette fonction, creusant ainsi des abîmes entre générations, profils et formations. Bref, un certain nombre de directeurs ne cachent plus leur malaise, flirtent avec le spleen, voire un franc burn-out... »

C'est donc ici que résonne plus encore la citation de Peter Drucker (consultant américain en management des entreprises auteur et théoricien majeur du management) : « Le plus grand danger, dans les époques troublées, ce n'est pas le trouble, c'est de continuer à agir selon la logique d'avant »

Une perte de sens, dans nos structures comme chez les personnes accompagnées, face à des politiques publiques parfois déconnectées de la réalité

Hélas, nous partageons déjà ces constats les années précédentes. Cette année, nous sommes confrontées à des fermetures de places sans précédent dans notre région - 500 places dans l'hébergement d'urgence généraliste et près de 150 places d'hébergement d'urgence sur l'asile. Des structures historiques de l'hébergement sont pour la première fois depuis des années menacées de fermetures, faute de financements à la hauteur des besoins nécessaires pour accompagner les publics dans des conditions dignes et répondant à des problématiques de plus en plus lourdes. Notre Fédération, par votre mobilisation et votre engagement, a multiplié les alertes et les interpellations sur les enjeux budgétaires, les atteintes aux droits, la dégradation du dialogue avec les pouvoirs publics.

Notre mobilisation s'est structurée autour de trois axes majeurs :

1. Le rôle essentiel des associations dans la cohésion sociale et l'accès aux droits ;
2. Un appel à un changement de méthode de la part des pouvoirs publics, basé sur la confiance, la transparence et la co-construction avec les acteurs associatifs ;
3. Un rappel systématique de la loi qui guide notre action : l'inconditionnalité et la continuité de l'accueil dans nos structures.

Aujourd'hui, nous sommes convaincus que, seule l'action collective de toutes et tous, pourra permettre des avancées significatives dans le respect des droits des personnes et dans la survie de nos associations.

En 2024, nous avons renforcé notre engagement au sein du Collectif Interfédéral Normand, composé de 15 fédérations, en s'associant à plusieurs actions comme des communiqués de presse sur l'importance du secteur associatif aujourd'hui en France et en Normandie, des courriers à l'attention des institutions pour obtenir les compensations financières du « SEGUR pour Tous » ;

En 2024, nous avons réuni les cinq associations gestionnaires des SIAO normands lors d'une journée régionale et avons abouti à la rédaction d'une charte, marquant des engagements forts autour de quatre principes incontournables. Cette charte sera présentée et signée lors de cette Assemblée Générale en présence de l'ensemble des partenaires ;

En 2024, nous avons poursuivi notre mobilisation pour permettre plus que jamais le respect des droits fondamentaux des personnes, en organisant plusieurs rencontres avec nos partenaires institutionnels et en rappelant systématiquement le cadre de notre action dès que celui-ci est menacé.

En 2025, plus que jamais, nous devons poursuivre notre engagement autour de la solidarité, de l'humanité et de l'accès aux droits des personnes les plus démunies. Face à la montée des exclusions, des discours de stigmatisation et de division, notre fédération restera une force de proposition et de résistance constructive, car nous croyons que chaque être humain a la même valeur, et que c'est ensemble que nous pouvons agir !

Enfin, comme chaque année j'aimerais sincèrement vous remercier une nouvelle fois. Remercier les administrateurs, remercier les cadres de nos adhérents, remercier surtout les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées. Votre engagement, votre compétence, votre temps que vous donnez à notre fédération sont des biens précieux. Il importe de les protéger car ce sont ces biens là qui protègent notre secteur associatif.

Je ne peux terminer mon rapport moral sans avoir une pensée pour nos salariées et une pensée toute particulière pour Jessica. Elle a su, avec beaucoup de talent, de dynamisme, d'enthousiasme et de bonne humeur, suppléer Aurélie durant son congé maternité. Je me félicite chaque jour de l'avoir recrutée. Si cela est important pour la FAS, pour moi durant cette année elle m'a été d'une aide précieuse. Alors oui Jessica, un grand merci à toi.



Faire fédération

Année 2024 - Renforcer le poids politique et recentrer l'offre de service

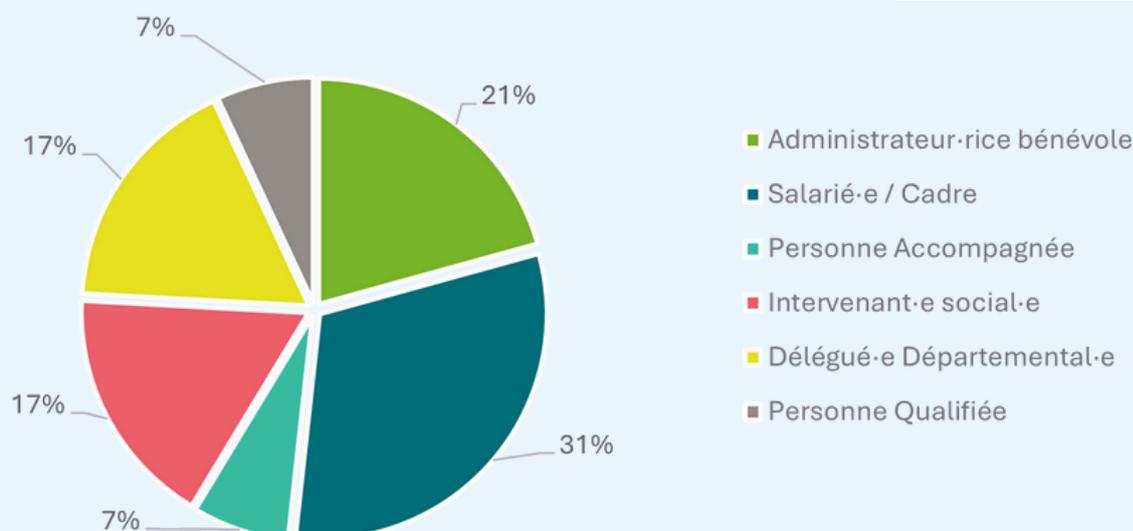
Afin de renforcer notre influence politique et donner plus de force à notre plaidoyer, la Fédération des acteurs de la solidarité Normandie a décidé de recentrer ses services autour de l'axe 2 de notre projet fédéral : « Construire la solidarité à partir des personnes et des territoires ».

Ainsi, les délégations départementales sont l'instance principale pour la collecte d'informations de terrain. Elles sont élargies à toutes les parties prenantes des associations membres : les directions, les cadres, les travailleurs et travailleuses sociales, les personnes accompagnées et les administrateur·rices bénévoles. Ces délégations ont pour mission d'aborder des questions transversales telles que l'hébergement, le logement, l'asile... Elles jouent un rôle central dans la stratégie régionale définie par le Bureau et le Conseil d'Administration et dans la défense des plaidoyers portés par nos représentants dans les instances externes.

En 2024, la Fédération est animée par un Conseil d'Administration de 29 membres et une équipe de 3 salariées :

- Aurélie MOREAU, Directrice
- Séverine GUILLOTAU, Assistante administrative
- Jessica BARBET, Chargée de mission.

Répartition (en %) par collège d'appartenance



29

membres du Conseil d'Administration

12

membres du Bureau

11

réunions statutaires

40

associations adhérentes en Normandie

Composition des instances de gouvernance

Membres du Bureau				
Fonction	Nom - Prénom	Collège	Structure	Mandat
Président	LEFEBVRE Fabrice	Salarié·e cadre	Association Femmes	2024-2027
Vice-président	ADAM Olivier	Salarié·e cadre	Emergence-s	2022-2025
Vice-président	NZITUNGA Léonard	Salarié·e cadre	L'Abri	2023-2026
Délégué Départemental Calvados	GODET Jean-Luc	Délégué·e départemental·e	Association Itinéraires	2022-2025
Déléguée Départementale Eure	GALERNE Sandrine	Délégué·e départemental·e	ADAEA	2023-2026
Délégué Départemental Manche	MALHERBE Stéphane	Délégué·e départemental·e	ADSEAM	2023-2026
Déléguée Départementale Orne	TELLIER Gaëlle	Délégué·e départemental·e	Groupe SOS	2023-2026
Délégué Départemental Seine-Maritime	NEBEL Johann	Délégué·e départemental·e	Fondation de l'Armée du Salut Maromme	2024-2027
Trésorier	VENAULT Nicolas	Salarié·e cadre	AFFD	2023-2026
Trésorière adjointe	LOUKOU-LEVAGNEUR Adjoua Odile	Personne accompagnée	Emergence-s	2022-2025
Secrétaire générale	PEREIRA Anne-Morgane	Intervenant·e social·e	Association Femmes	2024-2027
Secrétaire adjoint	GUEYE Mansour	Personne accompagnée	Fondation de l'Armée du Salut Maromme	2022-2025

Autres membres du Conseil d'Administration

Nom - Prénom	Structure	Mandat
Collège Administrateur·rice bénévole		
COTE-COLISSON Martine	Association Femmes	2024-2027
DE BAGNEAUX Jean	Acséa	2022-2025
FANELLI-FAURE Florence	Fondation de l'Armée du Salut du Havre	2022-2025
LEFRECHE Christine	Emergence-s	2023-2026
POINTE Bernard	Association Itinéraires	2024-2027
TESSIER Philippe	L'Abri	2022-2025
Collège Salarié·e cadre		
BERTANI Christophe	AAJB	2024-2027
GUILLOT Stéphane	CCAS de Saint-Lô	2022-2025
HULBERT Nicolas	ONM	2023-2026
LEFEVRE Christel	CAPS	2022-2025
NDULUO Donatus	Vie et Partage	2024-2027
Collège Intervenant·e social·e		
BASSE Rose	L'Abri	2024-2027
DAUMONT LEROUX Sébastien	Association Itinéraires	2024-2027
FERRON Sylvie	Fondation de l'Armée du Salut Maromme	2024-2027
LAFORGE Thibault	CAPS	2024-2027
Collège Personne qualifiée		
DEMOULIN Hugues		2022-2025
FRANCOIS Véronique		2023-2026



Représentations

Au niveau régional

La FAS est notamment représentée dans les instances suivantes :

Agence Régionale de Santé

Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) et Commission Médico-Sociale de la CRSA :

- Léonard NZITUNGA (titulaire), Fabrice LEFEBVRE (suppléant)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et Bureau du CRHH :

- Léonard NZITUNGA (titulaire), Dominique DEVIEILHE (suppléant)

Observation Régionale de la Santé et Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (ORS-CREAI)

Conseil d'Administration :

- Jean-Luc GODET

Association Régional de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale (ARRFIS)

Conseil d'Administration :

- Fabrice LEFEBVRE

Et aussi...

La FAS Normandie est présente, via ses adhérents, dans de nombreuses instances locales, départementales et régionales, telles que le Collectif ALERTE, le Collectif Interfédéral Normand, les commissions DALO, les comités responsables des PDALHPD...

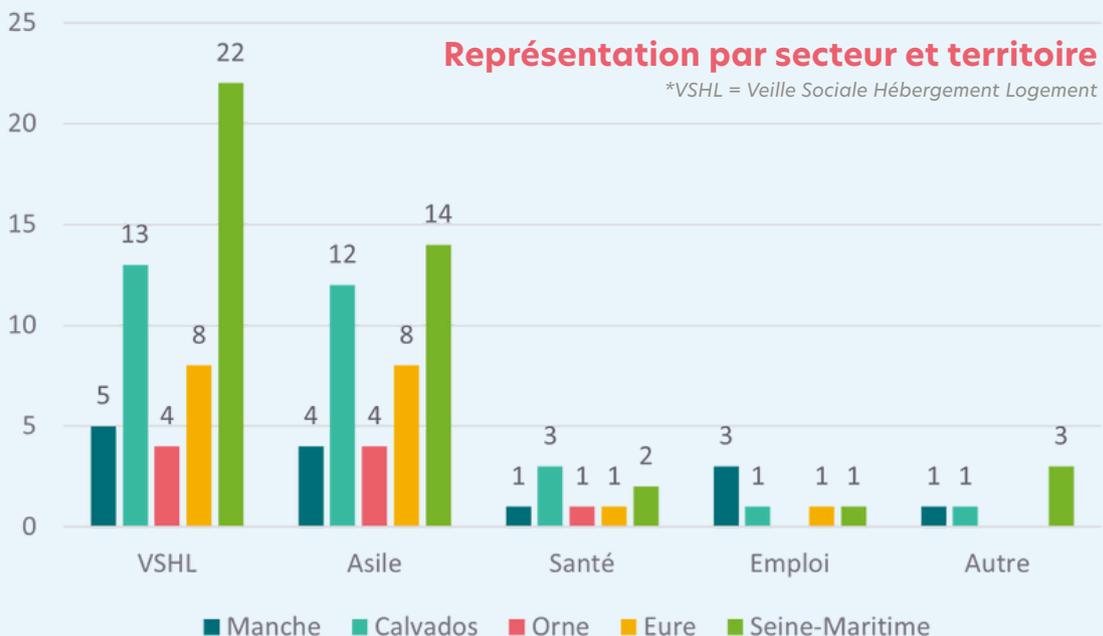
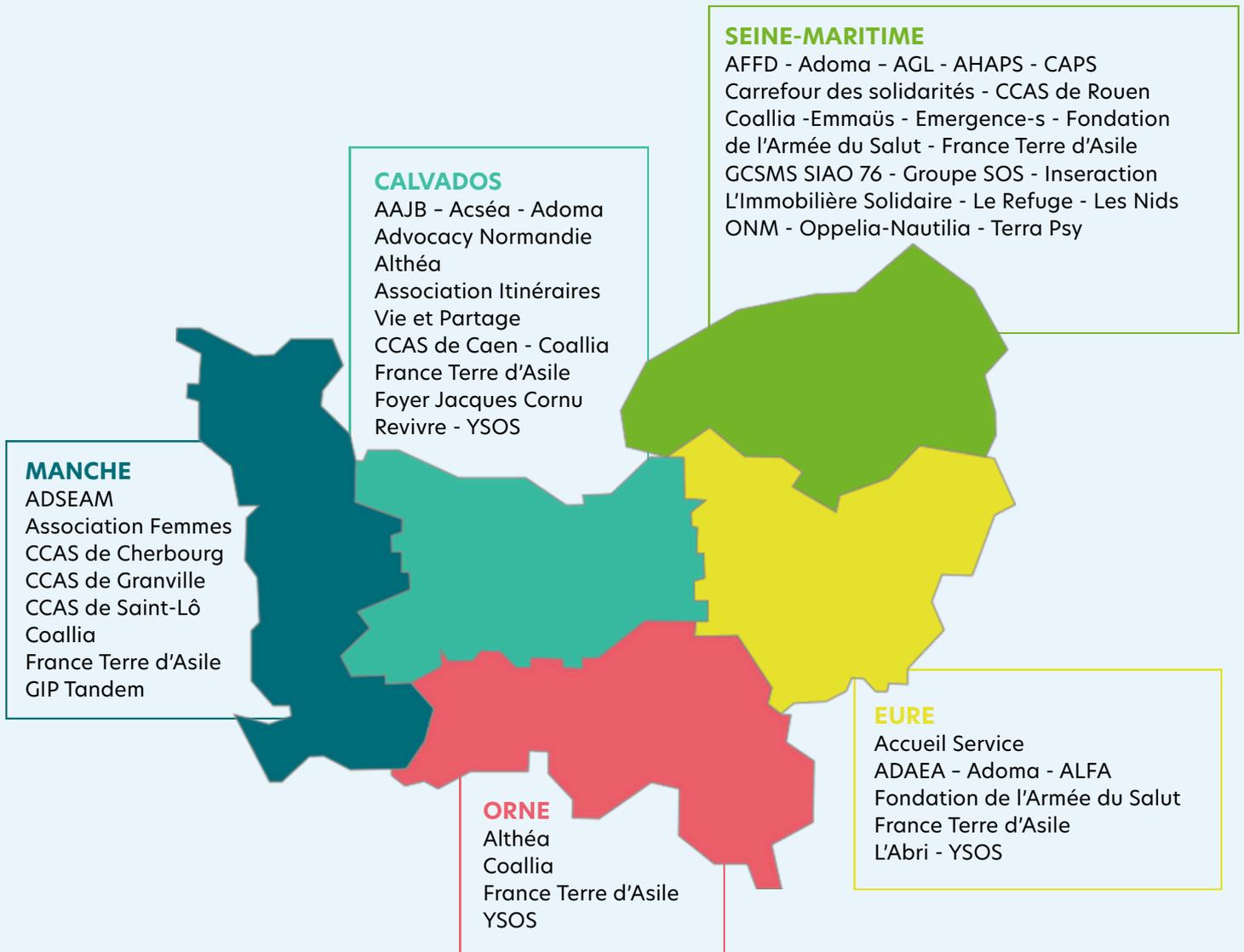


Focus

Nomination de Véronique FRANCOIS au CESER de Normandie

Le CESER de Normandie a renouvelé ses membres le 11 janvier 2024 pour une durée de 6 ans. La FAS Normandie et le COORACE disposent conjointement d'un siège. Ainsi, Véronique FRANCOIS, Personne qualifiée au sein du Conseil d'Administration de la FAS Normandie, a été mandatée pour représenter nos deux réseaux. Elle participe à deux commissions : développement économique et prospective. Cette dernière a pour chantier : l'accès à la santé des normands à l'horizon 2050.

Adhérents normands





Accompagner et appuyer son réseau

Année 2024 - Animation du réseau des adhérents

La FAS Normandie accompagne et appuie le réseau des adhérents par le biais de rencontres territoriales et thématiques. Ces différentes rencontres sont organisées par l'équipe salariée de la Fédération pour permettre de consolider l'ensemble des préoccupations des adhérents et de les porter au Conseil d'Administration, via les délégué-es départementaux-ales et les animateur-rices des commissions.

En 2024, dans les cinq délégations départementales, la FAS dénombre 146 participations. Ces rencontres permettent de faire le lien entre les actualités nationales / régionales et les réalités que vivent au quotidien les équipes et les personnes accompagnées.

Elles ont abordé notamment les sujets suivants :

- La réforme du secteur AHI par la mise en place de CPOM à destination des CHRS et changement de tarification. Cela a permis d'organiser conjointement avec la DIHAL et la DREETS une journée dédiée le 9 juillet 2024.
- Les relations avec la DREETS, les DDETS, l'OFII, les conseils départementaux.
- La situation des publics et l'accès effectif à leurs droits, notamment dans le cadre du baromètre des enfants à la rue et les dysfonctionnements liés à la dématérialisation.
- L'attractivité des métiers du social.
- Le développement de partenariats locaux : la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), Culture du Cœur...

En 2024, les trois commissions thématiques - Intervention sociale, SIAO et Réfugiés Migrants - ont représenté 124 participations. Ces rencontres permettent essentiellement d'échanger sur les pratiques des adhérents et sur des sujets techniques relevant de la thématique.

5

délégations
départementales

3

commissions
thématiques

29

rencontres
annuelles

270

participations

FOCUS

Commission Intervention Sociale

La commission a travaillé en 2024 à l'élaboration d'un plan d'actions afin de mettre en œuvre les préconisations de l'enquête « Etat des lieux du travail social en Normandie ». Ce plan d'actions a été validé lors du Conseil d'Administration du 10 décembre 2024.

Il prévoit quatre axes de travail pour l'année 2025, dont l'axe 2 identifié comme prioritaire :

- Renforcer le travail partenarial ;
- Reconnaître et valoriser le travail social ;
- Réaffirmer les valeurs de solidarités ;
- Accompagner l'évolution des conditions de travail et les pratiques managériales.

Participation



Le CRPA Normandie

Instance de rencontres, de débats et de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de la lutte contre la précarité, le Conseil Régional des Personnes Accompagnées est animé par la FAS Normandie.

Le 19 mars 2024, 4 délégué-es ont été élu-e-s par leurs pairs. Ils-elles sont accompagnés-es par des personnes ressources, anciennement déléguées pour les aider dans l'animation des différents temps de rencontre.

L'animation du CRPA en Normandie :

- 5 rencontres du Comité de pilotage, réunissant 8 membres en moyenne par COFIL ;
- 3 plénières CRPA, réunissant 45 personnes en moyenne par rencontre. Plusieurs thèmes ont été abordés : les addictions, la culture et la santé par le prisme Manger, Bouger.

Pour plus d'informations : [Rapport d'activité 2024 du CRPA Normandie.](#)

Le CDPA de la Manche

Le Conseil Départemental des Personnes Accompagnées (CDPA) de la Manche, porté par la FAS Normandie et le Département de la Manche, est une instance de concertation unique dédiée à l'amélioration des politiques sociales en Normandie.

L'animation du CDPA :

- 6 rencontres du Comité de pilotage réunissant la FAS et le Département de la Manche. Le COFIL a travaillé un règlement de fonctionnement et a préparé, puis animé les plénières. Il est également garant de l'évaluation continue du projet.
- 2 plénières, réunissant un total de 37 participants, soit 18 personnes en moyenne par rencontre. Les journées ont porté sur l'entrée dans l'accompagnement RSA et le changement de regards sur les bénéficiaires du RSA.

Pour plus d'informations : [Bilan 2024 du CDPA de la Manche.](#)



Influencer les politiques publiques

Année 2024

Plan de vigilance et de mobilisation

La Fédération des Acteurs de la Solidarité a publié en février 2024 un plan de vigilance et de mobilisation, à l'attention de l'ensemble des adhérents, dans un contexte où la nouvelle « loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » a été promulguée le 26 janvier 2024.

Ce plan vise à alerter les adhérents sur les menaces pesant sur les droits des personnes en situation de précarité. La FAS dénonce notamment un climat de stigmatisation croissante, des entraves à l'accès au logement et à l'emploi, ainsi qu'une dégradation des conditions d'actions des associations. Face à ces enjeux, elle se structure autour de quatre axes pour agir et peser collectivement :

- Renforcement de l'appui juridique et de l'animation auprès des adhérents pour garantir la légalité et l'éthique des interventions ;
- Reprise du dialogue avec les pouvoirs publics sous conditions strictes de transparence et d'exigence ;
- Actions de communication pour sensibiliser l'opinion et partager les réalités du terrain ;
- Mobilisation collective avec d'autres réseaux associatifs pour renforcer l'action solidaire.

Elle rappelle également les principes fondamentaux qui guident la Fédération et les associations adhérentes :

- Le principe d'accueil inconditionnel en hébergement et son corollaire la continuité de la prise en charge ;
- L'opposition à toute forme de mise en concurrence et de sélection des publics ;
- Le refus que les centres d'hébergement deviennent des lieux de contrôle et de tri des personnes ;
- Le refus de se soumettre aux injonctions illégales de collecte et de transmission d'informations à caractère personnel ;
- Le maintien des droits des personnes, même sans titre de séjour ;
- Les actions des intervenantes et des intervenants sociaux doivent rester strictement conformes au Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ce plan de vigilance et de mobilisation est le fil conducteur de l'ensemble des actions menées par la Fédération, tant au niveau national qu'à l'échelon régional.

85

enfants à la rue
la nuit du 19 août*

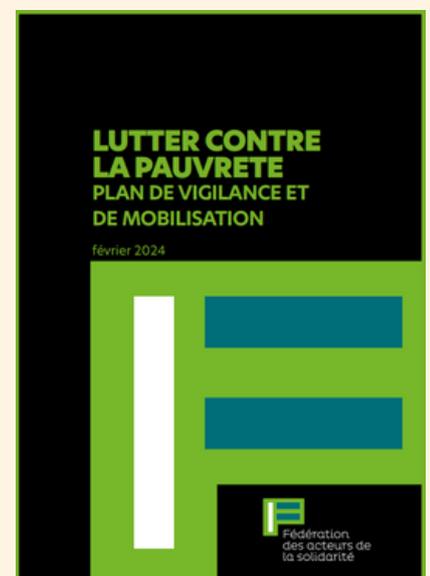
500

fermetures de places
d'urgence
généralistes

140

fermetures de places
d'urgence sur l'asile

*cf. Baromètre des enfants à la rue
Page suivante



Actions phares

Mars : Rencontre avec la Direction Territoriale de l'OFII

La FAS Normandie, accompagnée de représentants de la commission Réfugiés Migrants (Calvados, Manche et Orne), a rencontré Madame Nathalie PORTA, Directrice Territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, le mardi 12 mars 2024 afin d'échanger sur les enjeux liés à l'hébergement et à l'accompagnement des demandeurs d'asile. Cette réunion visait à clarifier plusieurs points et à favoriser la coordination entre les acteurs pour proposer des solutions d'hébergement dignes et éviter les ruptures de droits des personnes accompagnées. Les échanges ont porté notamment sur l'interconnaissance entre la FAS et l'OFII, les relations avec le Pôle Régional Dublin, les conditions d'attribution des Conditions Matérielles d'Accueil... Suite à cette rencontre, Madame PORTA est venue rencontrer l'ensemble des acteurs de l'asile lors de la commission Réfugiés Migrants du lundi 7 octobre 2024.

Mai-juin : Etat des lieux sur l'inconditionnalité et la continuité

Au premier semestre 2024, la FAS Normandie a réalisé un état des lieux régional sur l'inconditionnalité et la continuité de l'accueil dans l'hébergement afin d'identifier les pratiques sur les cinq départements. Cet état des lieux s'est porté sur l'hébergement d'urgence et l'hébergement d'insertion. Après une courte enquête menée via un questionnaire en ligne, les résultats ont été présentés et enrichis par des échanges dans chaque délégation départementale, ainsi qu'en commission SIAO.

Les principaux résultats démontrent que l'inconditionnalité de l'accueil en hébergement d'urgence est respectée dans les départements de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, contrairement aux départements du Calvados et de la Seine-Maritime. En effet, ces deux départements disposent d'un nombre de places d'hébergement d'urgence insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins. Cette carence conduit les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) à mettre en place des critères de vulnérabilité afin de sélectionner à l'entrée les publics les plus en difficulté.

Concernant l'inconditionnalité en hébergement d'insertion, ce principe fondamental n'est pas respecté sur l'ensemble des 5 départements. La principale raison est l'exclusion des personnes à droit incomplet.

Août : Baromètre des enfants à la rue

L'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité révèlent, dans leur 6^{ème} baromètre, une augmentation alarmante du nombre d'enfants sans abri, malgré les alertes répétées et les recommandations formulées, loin d'être suivies.

En Normandie, 85 enfants étaient recensés comme sans solution d'hébergement dans la nuit du 19 août, soit une hausse importante de 55 % par rapport à 2023. Parmi eux, 19 enfants ont moins de trois ans. Si ces chiffres illustrent une situation dramatique, ils ne sont pourtant pas exhaustifs : de nombreuses personnes ne recourent pas ou ne parviennent pas à joindre le 115 (estimation du non-recours : 69 % des personnes sans-abri).



Septembre : Plaidoyer interfédéral normand

La FAS Normandie participe depuis plusieurs années au Collectif Interfédéral Normand qui rassemblent les principales têtes de réseaux de Normandie intervenant dans les champs du sanitaire, du social et du médico-social. Le 23 septembre dernier, le Collectif, à travers un communiqué de presse, étayé d'un plaidoyer interfédéral, a souhaité interpeler les élus, les représentants de l'Etat, des Conseils départementaux et du Conseil régional.

En effet, les établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires non lucratifs, rencontrent des difficultés inédites qui mettent en péril les solidarités et la cohésion sociale sur l'ensemble des territoires. Au-delà des enjeux spécifiques à chaque secteur, des sujets demeurent transversaux : les problématiques liées aux financements des structures et à l'attractivité des métiers de l'humain.

Une conférence de presse a été organisée le vendredi 18 octobre et plusieurs retombées ont suivi : article dans Le Média Social, interview sur France Bleu Normandie...

Octobre : Journée des SIAO normands

Les cinq SIAO ont interpellé la FAS Normandie lors d'une commission le 29 janvier 2024 suite aux webinaires organisés par la FAS nationale dans le cadre du plan de vigilance et de mobilisation. La FAS nationale parle d'une résistance constructive mais jusqu'où les gouvernances sont prêtes à aller ? Les SIAO expriment le besoin de partager les positions de chacun et de s'accorder sur un socle commun à l'échelle de la Normandie.

La FAS Normandie a organisé le 3 octobre 2024 une journée à destination des gouvernances des cinq SIAO normands, en présence de Nathalie LATOUR, Directrice Générale de la FAS. Après un rappel du contexte au niveau national, les 15 participants ont travaillé autour de plusieurs questions centrales :

- Quelle est la part d'indépendance des associations/groupements dans la gestion des SIAO par rapport aux directives de l'État ?
- Quelle est la plus-value associative dans la gestion actuelle des SIAO : quelles sont les valeurs indispensables à défendre ?
- Quels sont les grands principes qui doivent guider les actions des SIAO pour garantir que chaque personne accompagnée soit traitée avec dignité et dans le respect de ses droits fondamentaux ?

Les échanges et débats de la journée ont conduit à la production d'une charte des associations gestionnaires des SIAO, validée par le Bureau de la FAS Normandie en novembre et signée par chaque représentant des SIAO normands. Elle reprend un socle de 4 engagements que sont :

- Une indépendance dans la gestion et l'organisation de leurs actions ;
- Un cadre d'action aligné sur les droits fondamentaux instaurés par le Code de l'Action Sociale et des Familles en favorisant une réponse adaptée aux besoins des personnes les plus vulnérables.
- Une prise en compte des besoins essentiels et de l'adhésion des personnes dans leur projet de vie.
- Un respect absolu du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et du secret professionnel.

Cette charte sera présentée et partagée à l'ensemble des adhérents en 2025.



Fédération des acteurs de la solidarité

Charte des associations gestionnaires des SIAO

Les associations gestionnaires des Services Médiaux d'Accueil et d'Éducation (SMAE) en Normandie jouent un rôle central dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité et d'exclusion. Leur mission repose sur la coopération et la mobilisation des acteurs locaux pour garantir un accès équitable à l'hébergement, au logement et aux dispositifs d'inclusion sociale. Dans un contexte en constante évolution, les associations gestionnaires sont guidées par des valeurs fortes qui constituent le socle de leurs actions.

Le jeudi 3 octobre 2024, la Fédération des acteurs de la solidarité et les associations gestionnaires des SIAO normands se sont réunies pour définir collectivement le socle d'engagement commun.

- 1** Les associations gestionnaires des SIAO en Normandie conservent une indépendance dans la gestion et l'organisation de leurs actions, dans le respect du cadre national et selon les directives de l'État. Cette autonomie permet d'adapter les réponses aux spécificités des territoires et aux besoins locaux, tout en respectant les valeurs qui les animent.
- 2** Leurs missions s'articulent autour de valeurs essentielles qui sont la solidarité, le respect de la dignité humaine, aligné sur les droits fondamentaux inscrits par le CASF dans l'article 11 de la Constitution, et l'éthique. Elles assurent un accompagnement respectueux des droits fondamentaux, tout en favorisant une réponse adaptée aux besoins des personnes les plus vulnérables.
- 3** Tout, en respectant une équité dans le traitement des demandes, les associations gestionnaires des SIAO s'engagent à prendre en compte non seulement les besoins essentiels, mais aussi à garantir l'inclusion des personnes dans leur projet de vie. L'accompagnement proposé se construit avec et pour la personne.
- 4** Les associations gestionnaires des SIAO normands protègent les données des personnes et les transmettent dans un respect absolu du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et du secret professionnel.

Ensemble, la FAS et les associations gestionnaires des SIAO normands s'engagent à promouvoir ces valeurs tout en garantissant la continuité du service public, en adaptant leurs réponses aux besoins spécifiques des personnes les plus vulnérables. Ce cadre commun se veut le reflet de l'engagement collectif des acteurs de terrain pour une prise en charge juste et respectueuse des droits fondamentaux de chacun.

Signée le 10 juin 2025, à Rouen

SIAO du calvados SIAO de flers SIAO de la mayenne SIAO de normandie SIAO de normandie occidentale

Logo de la Fédération des acteurs de la solidarité, SIAO du calvados, SIAO de flers, SIAO de la mayenne, SIAO de normandie, SIAO de normandie occidentale, coallia, SIAO de normandie occidentale.

Expérimenter et innover

UN
PAIN
E

À PERMETTRE

DES DROITS

À L'ENSEMBLE

Année 2024 - Focus sur le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales

La FAS Normandie coordonne le premier CPCA, nommé ACORÈS, sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. Il s'appuie sur un consortium d'associations adhérentes et s'articule autour de quatre antennes définies selon le ressort des tribunaux judiciaires de la circonscription de la Cour d'Appel de Rouen : Dieppe (portée par l'ONM), Le Havre (portée par Nautilia), Rouen (portée par Emergence-s) et Evreux (portée par L'Abri).

ACORÈS se donne pour objectif de protéger les victimes et de prévenir toute récidive grâce à l'accompagnement, l'orientation et la responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

Pour ce faire, il se donne trois objectifs stratégiques :

- Réduire les inégalités territoriales en matière de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales en développant un maillage territorial composé de 4 antennes ;
- Définir un parcours de prise en charge des auteurs de violences conjugales en déployant un accompagnement pluridisciplinaire renforcé (médico-psycho-social) ;
- Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs du judiciaire, du social, du médico-social et du sanitaire en développant une culture commune sur la spécificité de la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Pour atteindre les objectifs fixés, ACORÈS se structure de la manière suivante : la coordination interdépartementale est portée par la FAS Normandie et les antennes territoriales sont portées par les structures adhérentes.

Sur l'ensemble de l'année 2024 :

- 296 personnes ont été accompagnées par le CPCA, dont 105 personnes à Dieppe, 62 personnes à Rouen, 102 personnes au Havre, 27 personnes à Evreux.
- 173 personnes ont été orientées et 131 personnes en sont sorties.

Au 31 décembre 2024, 165 personnes sont toujours en cours d'accompagnement.

Pour plus d'informations : [Bilan 2024 du CPCA ACORÈS](#)

4

antennes territoriales

8

professionnel·les

173

nouvelles orientations

157

obligations CPCA
prononcées



Expérimentations nationales portées en Normandie

Le Programme RESPIRATIONS

Respirations est un programme qui réunit 3 acteurs de la solidarité et de l'éducation populaire pour contribuer à la lutte contre la pauvreté des enfants en favorisant l'accès aux pratiques culturelles chez les enfants, familles et jeunes en situation de précarité comme des outils d'émancipation. Ce projet est co-piloté par la FAS et les associations nationales Cultures du Cœur et Les Petits Débrouillards.

En Normandie, ce programme a été déployé en 2024 pour :

- Mettre en place et essayer des actions favorisant l'accès des enfants et des familles sans domicile aux pratiques artistiques, sportives, de loisirs ainsi qu'à la culture scientifique.
- Former les professionnels à la médiation scientifique et culturelle et au montage de projets.

Les acteurs du Programme Respirations sont notamment intervenus lors d'une plénière du CRPA.



Le Programme SEVE Emploi

SEVE Emploi est un programme de formation-terrain à destination des professionnel·les de l'insertion par l'activité économique, qui prône un changement de regard et de pratiques.

Le programme promeut la rencontre directe entre les personnes durablement éloignées de l'emploi et les employeurs, à travers la médiation des professionnel·les de l'accompagnement vers l'emploi, dans une logique de création de réseau de proximité.

En Normandie, en 2024, ce programme a accompagné 8 structures d'insertion par l'activité économique implantées sur les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime et du Calvados.



Perspectives 2025



Aurélie MOREAU,
Directrice de la Fédération
des acteurs de la solidarité
Normandie

En 2025, la Fédération des acteurs de la solidarité Normandie poursuivra la dynamique engagée en 2024, avec une ambition affirmée : renforcer son rôle politique régional en s'appuyant sur les instances de participation des personnes accompagnées. Face aux mutations de notre secteur, il s'agira d'affirmer plus que jamais nos valeurs, nos positions et notre capacité d'action collective.

Renforcer le rôle politique à partir des territoires

Les délégations départementales continueront à constituer le socle de notre action collective. Espaces de veille, d'écoute, de débat et de mobilisation, elles seront davantage outillées pour remonter les réalités vécues, identifier les enjeux transversaux et co-construire des actions ou positionnements collectifs.

En lien étroit avec le Bureau et le Conseil d'administration, elles joueront un rôle majeur dans l'élaboration de nos prises de position auprès des partenaires institutionnels.

Afin de soutenir et dynamiser cette mission, l'équipe salariée renforcera son appui aux délégué-es départementaux·ales, notamment pour faciliter l'animation et la coordination des délégations. L'équipe sera garante de la consolidation des remontées départementales dans les instances régionales et nationales.

Conscients de la nécessité de porter une parole forte et visible dans chaque département, nous proposerons en 2025 une formation dédiée à la communication et à la prise de parole publique (notamment médiatique). Cette formation, construite en lien avec la FAS nationale, s'adressera aux délégué-es départementaux·ales, aux vice-président·es régionaux·ales, au Président et à la Directrice.

Faire de la participation un levier de transformation sociale

La participation des personnes accompagnées devient un axe incontournable de notre stratégie en 2025. Au-delà de l'animation du CRPA Normandie et du CDPA de la Manche, la Fédération souhaite inscrire la participation au cœur de toutes ses actions, de sa gouvernance à ses plaidoyers.

Cette ambition se traduira par :

- La mise en œuvre d'un plan de montée en compétences des personnes accompagnées ;
- Le développement d'actions « d'aller-vers » et de communication, notamment par des interventions dans les structures et les écoles du travail social, pour sensibiliser, mobiliser et faire évoluer les représentations.

Pour porter cette dynamique sur le long terme, la Fédération renforcera sa mission de coordination par le développement de compétences en interne et l'intervention de professionnels spécialisés.



Affirmer nos valeurs face aux mutations du secteur

Dans un contexte de fortes tensions sur le secteur social et médico-social - réforme de la tarification, pression sur l'hébergement, fragilisation dans l'accès aux droits pour les personnes - la Fédération réaffirmera plus que jamais ses valeurs et sa capacité d'interpellation.

Les remontées issues des délégations, les travaux des commissions spécialisées, tout comme les contributions des personnes accompagnées, viendront nourrir une parole politique structurée, légitime et exigeante. Nous continuerons à défendre des principes fondamentaux : le respect des droits, la dignité des personnes, l'indépendance associative, et la solidarité comme cap collectif.



Fédération
des acteurs de
la solidarité

NORMANDIE

WWW.FEDERATIONSOLIDARITE.ORG/NORMANDIE